Communiqué

Pour diffusion immédiate

Programme d'aide financière

Achat d'arbres et d'arbustes pour la revégétalisation des bandes riveraines

Magog, le 26 mars 2026 – Consciente des multiples bénéfices environnementaux associés aux bandes riveraines végétalisées, la Ville de Magog est heureuse d'annoncer qu'elle renouvelle son Programme d'aide financière visant à soutenir les propriétaires riverains dans leurs efforts de revégétalisation. Grâce à ce programme, les citoyens admissibles peuvent obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 200 $ pour l'achat d'arbres et d'arbustes destinés à reboiser leur bande riveraine. Tous les détails concernant le programme d'aide financière sont disponibles sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/subvention-bandes-riveraines.

Cette aide financière s'imbrique au programme annuel de vente de végétaux offerts à prix réduits par la Ville de Magog et la MRC de Memphrémagog. Ensemble, ces initiatives permettent à un plus grand nombre de propriétaires d'acquérir, gratuitement ou à moindre coût, des arbres et des arbustes adaptés aux milieux riverains.

À propos du programme d'aide financière

Les propriétaires riverains intéressés ont jusqu'au mercredi 29 avril, 16 h, pour commander leurs plants en remplissant le formulaire en ligne au ville.magog.qc.ca/distribution-vegetaux. Si la valeur de la commande dépasse le montant maximal de la subvention (200 $), les citoyens devront payer la différence au centre des services techniques (520, rue Saint-Luc). Seuls les paiements en argent comptant seront acceptés.

La distribution des végétaux aura lieu le samedi 16 mai, entre 10 h et 15 h, dans le stationnement de la plage des Cantons (155, chemin de la plage des Cantons). Une pièce d'identité sera exigée lors de la cueillette.

À propos des bandes riveraines

Rappelons que les propriétaires d'un terrain bordant un lac ou un cours d'eau ont l'obligation de renaturaliser leur rive en y plantant des espèces indigènes, conformément à la réglementation en vigueur.

À compter du mois de mai, les inspecteurs municipaux assureront une présence accrue sur le territoire afin de vérifier la conformité des bandes riveraines.

Pour en savoir plus sur les exigences et les bonnes pratiques de revégétalisation, les citoyens sont invités à consulter la section Environnement du site Internet de la Ville de Magog.

- 30 -

Source et information :
Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444